



## COVID-19

### Que faire après avoir été en contact avec une personne infectée ?

L'infection par le coronavirus SARS-CoV-2 reste fréquente. Contrairement à ce qui était le cas durant les premières années de la pandémie, la population a désormais une bonne connaissance des moyens de protection. De plus, la vaccination et les médicaments antiviraux sont des instruments efficaces pour empêcher une évolution sévère de la maladie susceptible d'engager le pronostic vital des patients. C'est ainsi que le risque induit par une contamination est moindre pour beaucoup de personnes. Néanmoins, celles qui présentent un risque élevé de développer une forme grave de la maladie en raison de leur âge ou d'antécédents médicaux ont toujours besoin d'une protection spéciale.

Les mesures de quarantaine et d'isolement contribuent de manière décisive à empêcher de nouvelles contaminations et à briser les chaînes d'infection.

#### Quand y-a-t-il risque d'infection par le coronavirus SARS-CoV-2 ?

Il y a risque d'infection lorsque vous avez eu un contact rapproché avec une personne infectée

- déjà 2 jours avant l'apparition de symptômes chez la personne infectée,
- durant toute la période durant laquelle la personne infectée présente des signes de la maladie,
- et, si la personne infectée ne présente aucun signe de la maladie, dans les deux jours avant la réalisation de son test de dépistage positif.

Un « contact rapproché » est par exemple établi lorsqu'on a été en contact avec une personne infectée pendant plus de dix minutes à moins de 1,5 mètre de distance, et que ni la personne infectée, ni ses cas contacts n'ont porté de masque chirurgical ou FFP2 de façon conforme et tout au long de l'entrevue. En outre, une conversation entre une personne infectée et un cas contact est systématiquement considérée comme « contact rapproché », indépendamment de sa durée et du fait que les deux personnes, ou l'une des deux, n'ont/n'a pas porté de masque comme il se doit.

**En principe, le risque aigu d'infection existe tant que la personne infectée présente des symptômes.**

#### Est-ce que l'Office de santé publique va me contacter ?

L'obligation générale de quarantaine pour les cas à risque a été levée, tout comme l'obligation d'isolement pour les personnes testées positives. À leur place, les mesures sanitaires obligatoires qui suivent sont entrées en vigueur pour les personnes testées po-

sitives : Port obligatoire et systématique d'un masque et interdictions d'accès et d'activités dans certains établissements où sont logées des personnes ayant un risque élevé de développer une forme grave de la maladie et où il existe un risque élevé de propagation de l'infection. Dans certains cas, l'administration locale compétente peut ordonner, comme par le passé, des mesures de quarantaine ou d'isolement. Là où ces mesures sont levées, l'administration ne procède en principe plus aux prises de contact.

Pour toutes les personnes risquant d'être infectées après un contact avec une personne infectée, ce qui suit s'applique : la responsabilisation personnelle est requise !

#### Faire soi-même preuve de responsabilité ! Comportements conseillés

Quiconque a été en contact avec une personne infectée durant la période où il y avait risque d'infection devrait suivre les conseils suivants pendant 5 jours :

- ▶ **Limiter tout contact avec d'autres personnes**, surtout avec celles appartenant aux catégories susceptibles de développer une forme grave de COVID-19. Si possible, travailler à domicile.
- ▶ **Appliquer la formule allemande AHA+ L** : Respect de la distanciation, des règles d'hygiène, du port du masque au quotidien (les masques FFP2 offrent la plus haute sécurité !) et aération des espaces intérieurs.
- ▶ **Dépistage volontaire** : suite à un contact avec une personne infectée, pendant 5 jours, surtout en cas d'apparition de symptômes.
- ▶ **Auto-observation** : Observer l'éventuelle apparition de symptômes caractéristiques du coronavirus.
- ▶ **Si des signes de la maladie apparaissent** : Réduisez les contacts au maximum et consultez votre médecin traitant en vue d'un examen médical.

#### Recommandations pour les actifs travaillant avec des personnes à risque

En plus des règles de comportement générales, on recommande aux personnes travaillant dans un hôpital, une maison de retraite, un établissement de soins ou un service de soins ambulatoires, et ayant donc de nombreux contacts avec des personnes ayant un risque

élevé de développer une forme grave de la COVID-19, d'effectuer systématiquement, avant chaque prise de service journalier, un test antigénique ou d'amplification des acides nucléiques, et ce durant les cinq jours qui suivent le contact avec une personne infectée. Cette procédure a pour but d'empêcher que des cas contact transmettent une possible infection parmi des groupes à risque de forme grave.

**Informations supplémentaires sur la COVID-19 :  
Permanence téléphonique Coronavirus de l'Agence  
bavaroise pour la santé et la sécurité alimentaire (LGL)  
09131/6808 5101**

**[www.bayern.de](http://www.bayern.de)** : « Informations essentielles sur le coronavirus »

**[www.stmgp.bayern.de/coronavirus](http://www.stmgp.bayern.de/coronavirus)**, la page d'information du Ministère de la Santé et des Soins du Land de Bavière